Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 007-210703435-20260930-DB_47_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 47 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- En exercice: 15
- Présents : 15
- Votants : 15
- Absents : 0

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 30 septembre 2026 à 18h30

Date de convocation :
25 septembre 2026
Date d'affichage :
5 octobre2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Danièle ROURESSOL, Sarah WARTENA, Isabelle MANENT, Mme Amandine MOLLIER, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET, Guillaume EXBRAYAT, et Guillaume LOPEZ.
Absent :
Secrétaire de séance : Mme Karine LADET

Objet : Participation frais de fonctionnement élève inscrit en UEEA
Le maire donne la parole à l'adjointe des affaires scolaire.
L'adjointe informe de la demande de participation au frais de fonctionnement pour un élève domicilié à Vinezac et inscrit à l'école de Lachapelle sous Aubenas dans le cadre du dispositif UUEA (Unité d'enseignement Elémentaire Autisme).
La participation financière est de 1150.00 €
Après délibération le conseil à l'unanimité, est favorable et autorise le maire à signer la convention d'accueil des enfants en UEEA à l'école de Lachapelle Sous Aubenas.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 1er octobre 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT